



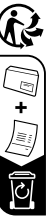
Sud Ouest

CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 janvier 2025 - 31 janvier 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	142	4 346,09	21,72	14,185590
Cartes de débit	115	3 246,36	16,21	6,492720
Cartes de crédit	22	367,45	1,85	1,102350
Cartes commerciales	5	732,28	3,66	6,590520
Visa	7	397,80	1,99	0,828100
Cartes de débit	5	365,30	1,83	0,730600
Cartes de crédit	2	32,50	0,16	0,097500
MasterCard	9	319,35	1,60	1,067900
Cartes de débit	6	46,15	0,23	0,092300
Cartes de crédit	2	260,20	1,30	0,780600
Cartes commerciales	1	13,00	0,07	0,195000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 970	21 251,17	106,76	48,233590
Cartes de débit	1 631	17 083,52	85,89	34,167040
Cartes de crédit	317	3 907,05	19,55	11,721150
Cartes commerciales	22	260,60	1,32	2,345400
Visa	334	3 228,10	16,34	8,571350
Cartes de débit	219	1 969,45	9,93	3,938900
Cartes de crédit	98	1 055,55	5,38	3,166650
Cartes commerciales	15	148,80	0,76	1,357200

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes hors Espace Economique Européen	2	54,30	0,27	0,108600
MasterCard	68	759,75	3,86	4,640500
Cartes de débit	39	362,25	1,81	0,768500
Cartes de crédit	10	181,50	0,92	0,544500
Cartes commerciales	19	216,00	1,13	3,327500
TOTAL	2 530	30 302,26	152,27	77,527030

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.